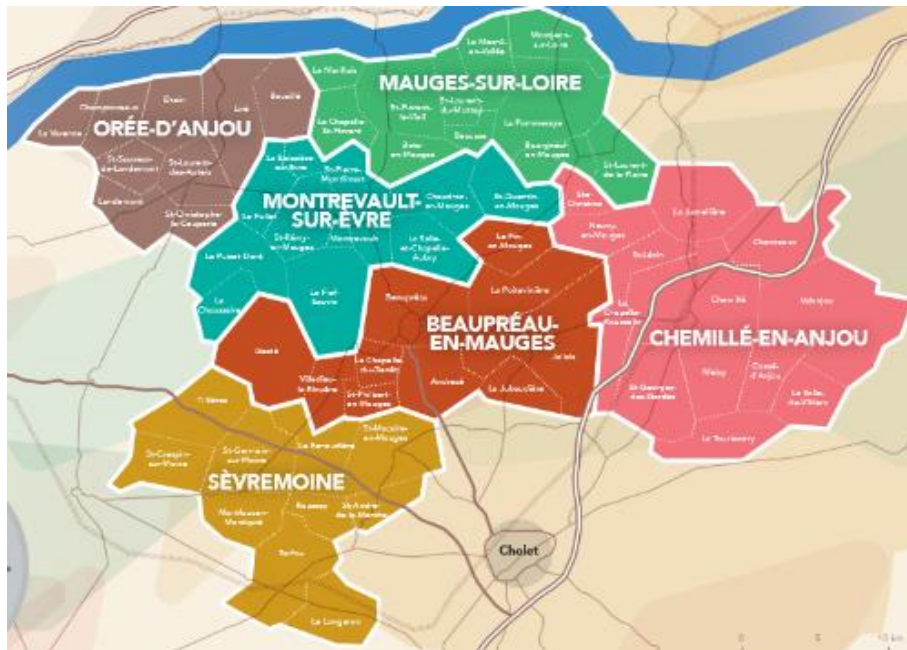




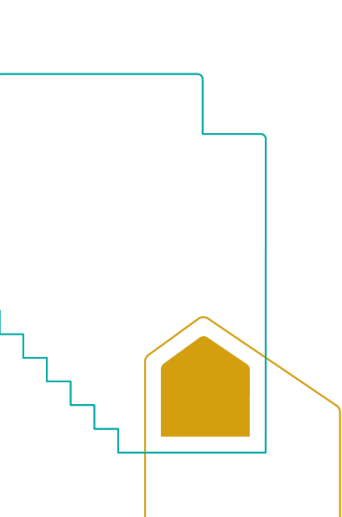
Formulaire de demande d'aides locales 2026

OPAH et OPAH-RU Multisites

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain



JANVIER 2026





Aides à l'amélioration du parc privé de logements

Actions n°5 et n°6 et n°7 du PLH

Préambule

Mauges Communauté a adopté le 20 novembre 2019, son 1er Programme Local de l'Habitat (PLH), et l'a prorogé pour l'année 2026. Les actions n°5 et n°6 du PLH visent à soutenir les ménages et propriétaires bailleurs du parc privé qui engagent des travaux d'amélioration de leur logement. Le Conseil communautaire de Mauges Communauté a adopté un dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat qui se déploie sur l'année 2026 sur tout le territoire des Mauges. Les conditions d'éligibilité à ce dispositif d'aides sont précisées dans le règlement d'attribution correspondant.

Pour toute demande de subvention, le présent formulaire doit être renseigné puis adressé avec les pièces justificatives nécessaires à votre conseiller (Citémétrie, Alter...) ou à défaut à la commune de Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre ou Sèvremoine.

1. Identité du demandeur de l'aide

Madame, Monsieur,

Nom Prénom

Adresse du logement à améliorer

Commune Déléguée

Code postal Commune

Téléphone E-Mail

Nombre total d'occupants du logement à améliorer (vous y compris, le cas échéant)

Pour ce logement à améliorer, êtes-vous : Propriétaire Occupant

Propriétaire bailleur

Locataire

Occupez-vous le logement à améliorer à titre de résidence principale : OUI NON

Si vous êtes propriétaire occupant ou locataire, merci d'indiquer la somme totale des derniers revenus fiscaux de référence (RFR) de l'ensemble des occupants du logement à améliorer (vous y compris le cas échéant)

€

2. Description du logement à améliorer

Le logement a été construit il y a plus de 15 ans : OUI NON

Quelle est l'année de construction du logement

3. Les aides sollicitées

Le présent formulaire de demande de subvention est complété pour mobiliser les aides ou les primes suivantes :

Cadre réservé au conseiller qui vous accompagne (Citémétrie, Alter...)

Aides de Mauges Communauté :



- Subvention** Adaptation de votre logement à la perte de mobilité (avec recours à un ergothérapeute)
- Subvention** rénovation énergétique de votre logement
- Subvention** Emménagement T1, T2, T3
- Subvention** conventionnement sans travaux
- Subvention** audit

- Prime** concernant la sortie d'indignité de votre logement
- Prime** concernant la sortie de vacance de plus de 2 ans de votre logement
- Prime** accession primo-accédant dans le périmètre OPAH-RU
- Prime** matériaux biosourcés
- Prime** atteinte étiquette A ou B après travaux
- Prime** Maîtrise d'œuvre
- Prime** Façade

Aides communales :

Le logement est situé dans un périmètre OPAH-RU : OUI NON



- | | | |
|--|----------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Rénovation de façades de logement | <input type="text"/> | € |
| <input type="checkbox"/> Rénovation de façades Label Fondation du Patrimoine | <input type="text"/> | € |
| <input type="checkbox"/> Aides à la création de stationnement | <input type="text"/> | € |
| <input type="checkbox"/> Aides à la création d'espaces extérieurs récréatifs (balcon, terrasse...) | <input type="text"/> | € |
| <input type="checkbox"/> Aides à la création d'espaces fonctionnels (local vélos, poubelles...) | <input type="text"/> | € |
| <input type="checkbox"/> Aides aux travaux lourds | <input type="text"/> | € |



- | | | |
|--|----------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Rénovation de façades | <input type="text"/> | € |
| <input type="checkbox"/> Aides aux travaux lourds | <input type="text"/> | € |
| <input type="checkbox"/> Transformation de local commercial en logement(s) | <input type="text"/> | € |
| <input type="checkbox"/> Création et Rénovation de devantures commerciales | <input type="text"/> | € |



- | | | |
|--|----------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Aides aux travaux lourds | <input type="text"/> | € |
| <input type="checkbox"/> Aide liée aux prescriptions patrimoniales | <input type="text"/> | € |
| <input type="checkbox"/> Prime à la rénovation énergétique | <input type="text"/> | € |

4. Vos engagements

Je m'engage à :

- Ne pas débiter les travaux avant le dépôt de dossier auprès de Mauges Communauté et/ou de la commune
- Respecter les conditions du règlement d'attribution des aides de Mauges Communauté et/ou de la commune
- Faire réaliser les travaux de rénovation énergétique par des entreprises ayant une activité déclarée et labellisée RGE au moment du dépôt de dossier de subvention (sauf pour l'autonomie);
- Terminer les travaux et présenter la demande de paiement du solde de l'aide dans le délai de trois ans suivant la date d'attribution de l'aide ;
- Pendant cette période de trois ans pour les propriétaires occupants et locataires (ou 6ans pour les propriétaires bailleurs), informer Mauges Communauté et/ou la commune par écrit (courrier ou mail) et dans les deux mois de toute modification du droit de propriété du bien amélioré (vente, mutation etc.) ou de ses conditions d'occupation (transformation en bureau, résidence secondaire, mise en location, etc.).

Je reconnais être informé(e) que :

- En cas de non-respect de ces engagements et de la réglementation en vigueur ou en cas de fraude, l'aide attribuée est annulée et les sommes déjà perçues devront être remboursées.
- Il est nécessaire d'obtenir préalablement à la réalisation des travaux les autorisations d'urbanisme nécessaires (Déclaration Préalable ou permis de construire)
- Le présent formulaire ne vaut pas confirmation de l'aide communale et/ou communautaire

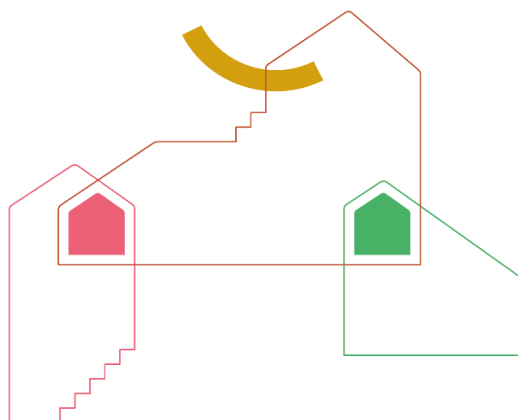
RGPD :

- J'accepte de mettre ces informations à disposition de Mauges Communauté et des partenaires dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention pour la durée de traitement du programme jusqu'à 2028.

Fait à

Signature :

Le



Annexe : Schéma simplifié présentant l'organisation de l'instruction des demandes d'aides

